



N° DEL23\_033

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE LA CONVOCATION : 31 mars 2023

Le jeudi 06 avril 2023, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil Municipal, 14 rue Fortuné Charlot, en séance publique à 19h00 sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël CARPENTIER, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

PRESENTS : 26

VOTANTS : 33

**Étaient présents :**

Jean-Noël CARPENTIER, Marcel SAINT-AUBIN, Jean-Claude BENHAÏM, Adelaïde HAMITI, Miloud GOUAL, Monique LAMOUREUX, Casimir PIERROT, Dalila KHORBI, Annie TOUSSAINT, Uriell MARQUEZ, Thibault PETIT, Jimmy JOUHANET, Diénabou KOUYATE, Isabelle MOSER, Tina RAMAH, Stéphane LARTIGUE, Landry PERQUIS, Nassira BENOUARI, Marie-Claire LETY, Bastien REDDING, Laurent LE LEUXHE, Manuela MELO, Régis PEDANOU, Mustafa HECIMOVIC, Atika LHOUM, Ruffin KAPELA

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Jacqueline HUCHIN donne procuration à Marcel SAINT-AUBIN, Cyril JOLY donne procuration à Adelaïde HAMITI, Christine DENIS donne procuration à Monique LAMOUREUX, Hafid IABASSEN donne procuration à Miloud GOUAL, Cécile RILHAC donne procuration à Jean-Noël CARPENTIER, Housman BATHILY donne procuration à Stéphane LARTIGUE, Modeste MARQUES donne procuration à Manuela MELO

**Absents :**

Mohamed BOUROUIS, Jeanne DOCTEUR

**Secrétaire :**

Nassira BENOUARI

\*\*\*\*

**Objet : Approbation du Budget primitif 2023 de la Commune**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le budget primitif de l'exercice 2023 de la Commune par chapitre dont la balance s'établit comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	19 050 466,86 €	30 544 185,19 €
Recettes	19 050 466,86 €	30 544 185,19 €

- d'approuver le tableau des effectifs de la Commune en annexe du budget,
- d'approuver la liste des subventions aux associations et organismes annexée au budget,

- d'autoriser et de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.1611-1 à L.1618-2,

Vu la nomenclature M57,

Vu le débat d'orientation budgétaire 2023,

Vu le projet de budget présenté pour l'exercice 2023,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 27 mars 2023,

Entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré par chapitre,

DECIDE :

#### **TITRE I – DISPOSITIONS RELATIVES AUX DEPENSES –**

ARTICLE 1er : Le montant des crédits de paiement ouverts à la section de fonctionnement du budget est fixé pour 2023 à 30 544 185,19 €.

ARTICLE 2 : Le montant des crédits de paiement ouverts à la section d'investissement du budget est fixé pour 2023 à 19 050 466,86 € dont 4 265 492,87 € de restes à réaliser issus de l'exercice 2022.

ARTICLE 3 : Le tableau des effectifs de la Commune dont le détail figure en annexe du document budgétaire est approuvé.

ARTICLE 4 : L'attribution des subventions aux associations et organismes détaillés sur la liste annexée à la présente délibération est approuvée.

#### **TITRE II – DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES –**

ARTICLE 5 : Le montant de recettes prévisionnelles inscrit à la section de fonctionnement du budget est fixé pour 2023 à 30 544 185,19 €.

ARTICLE 6 : Le montant de recettes prévisionnelles à la section d'investissement du budget est fixé pour 2023 à 19 050 466,86 € dont 3 250 608,23 € de restes à réaliser issus de l'exercice 2022.

Le Conseil ADOPTE, à la majorité cette délibération par :

27 VOIX POUR

6 ABSTENTIONS :

Modeste MARQUES, Manuela MELO, Régis PEDANOU, Mustafa HECIMOVIC, Atika LHOUM, Ruffin KAPELA

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre de la présente délibération pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

- la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
- la date de sa publication sur le site internet de la Commune
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

Mis en ligne sur le site internet  
de la ville le :

18/04/2023

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué



Marcel SAINT-AUBIN

Signé électroniquement  
par :  
Marcel SAINT AUBIN  
Le 11 avril 2023



## **BUDGET PRIMITIF 2023**

**Partie 1 : Présentation générale**

**Partie 2 : Section de fonctionnement**

**Partie 3 : Section d'investissement**



## **Partie 1 :**

# **Présentation générale du budget primitif 2023**

## Les orientations budgétaires 2023

- Un budget d'investissement important en équipement : **16 millions d'euros**
- **Une priorité donnée aux écoles et au périscolaire** avec le démarrage des grandes opérations : réhabilitation de l'école Braque, extension du groupe scolaire Emile Glay et création d'une nouvelle école dans le centre-ville
- La poursuite des actions visant à **améliorer le cadre de vie des Ignymontains** avec une enveloppe allouée aux travaux de voirie et d'espaces verts de **5 millions d'euros**
- La continuité du **renforcement des effectifs de la police municipale** avec le recrutement de quatre agents
- Fin de l'étude et **lancement des travaux sur le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine** (CIAP, musée à l'hôtel de ville)
- La volonté de **préserver le pouvoir d'achat des Ignymontains** en n'augmentant pas les taux des impôts locaux

# Présentation du budget 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Charges de gestion courante	9,3M€	Recettes fiscales	17,5M€
Charges Financières	0,4M€	Dotations de l'Etat	7,4M€
Charges de personnel	16,2M€	Résultat Reporté	3,5M€
Autres charges	1M€	Autres recettes	2,1M€
<b>Financement des investissements par le fonctionnement</b>	<b>3,6M€</b>		
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>30,5M€</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>30,5M€</b>

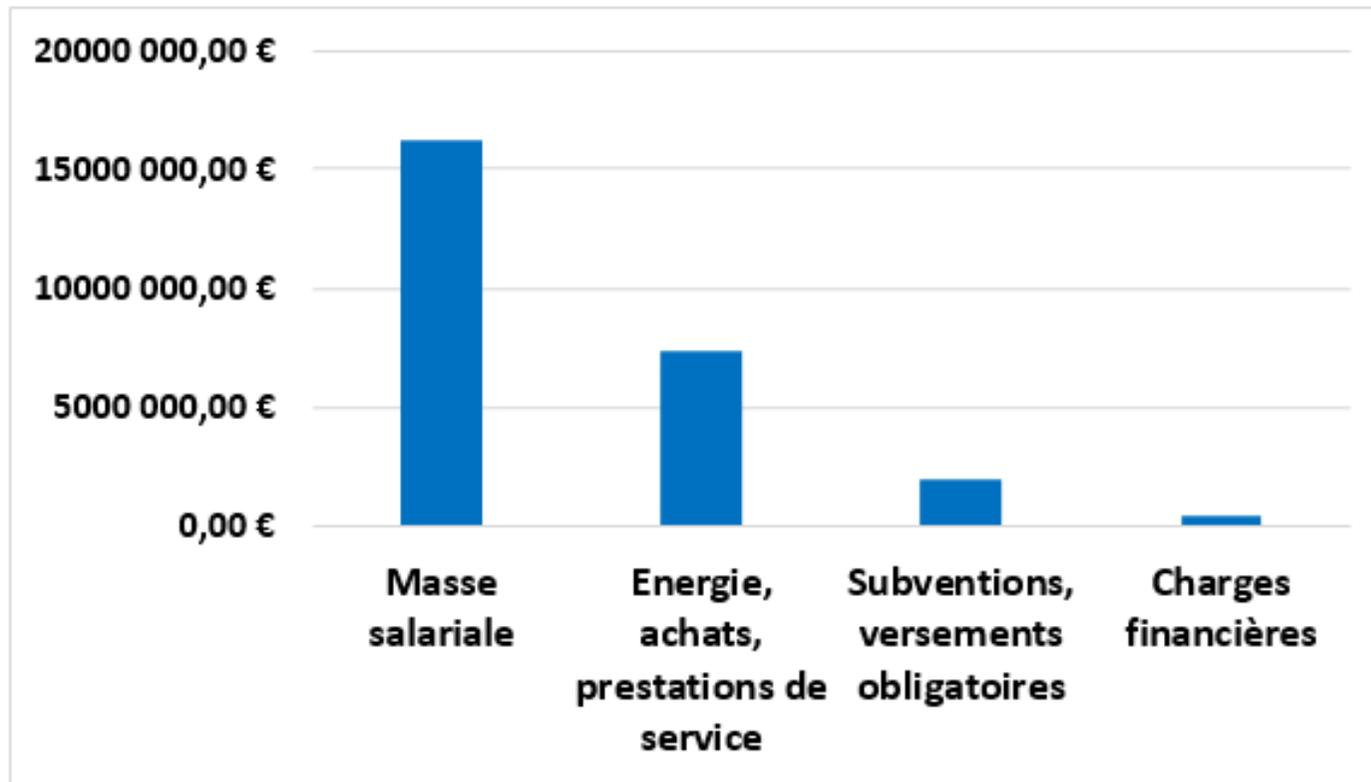
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses d'équipement : <i>travaux, constructions, mobiliers, logiciels, acquisitions immobilières</i>	16,8M€	<b>Financement des investissements par le fonctionnement</b>	<b>3,6M€</b>
		Subventions	4,9M€
Remboursement de la dette	2,2M€	FCVTA et autres taxes	1,2M€
		Résultat reporté	2,7M€
		Autres recettes	1,1M€
		Emprunt d'équilibre	5,5M€
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>19M€</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>19M€</b>



## **Partie 1 :**

# **Présentation de la section de fonctionnement**

## Répartition des dépenses de fonctionnement



La part de la masse salariale (16,2M€) sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement (25,9M€) est de 62% comme sur les années précédentes, ce qui traduit **une politique des ressources humaines maîtrisée.**

## Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé 2022	BP2023	EVOLUTION (€)
011- Charges à caractère général	7 052 500,46 €	7 325 508,59 €	273 008,13 €
012- Charges de personnel	15 148 279,97 €	16 201 253,00 €	1 052 973,03 €
014- Atténuations de produits	1 015,36 €	1 100,00 €	84,64 €
65- Autres charges de gestion courante	1 670 820,12 €	1 928 058,99 €	257 238,87 €
66- Charges financières	369 858,57 €	404 000,00 €	34 141,43 €
67- Charges exceptionnelles	112 430,48 €	20 000,00 €	-92 430,48 €
68- Dotations aux amortissements et aux provisions	50 000,00 €	10 000,00 €	-40 000,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>24 404 904,96 €</b>	<b>25 889 920,58 €</b>	<b>1 485 015,62 €</b>
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>2 127 146,35 €</i>	<i>1 080 000,00 €</i>	<i>-1 047 146,35 €</i>
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>2 453 807,00 €</i>	<i>3 574 264,61 €</i>	<i>1 120 457,61 €</i>

Plus de 70% de l'évolution des dépenses de fonctionnement prévue en 2023 concerne la masse salariale ; une revalorisation des grilles indiciaires et du point d'indice pour maintenir le pouvoir d'achat des agents de la fonction publique va très probablement être décidé par l'Etat étant donné le niveau d'inflation en 2023. **La municipalité a donc fait le choix de prendre en compte, dans son budget, cette possibilité.**

## Evolution des dépenses d'énergie

La hausse des dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) est principalement due au coût de l'énergie qui continuera d'augmenter sur le premier semestre 2023.

**L'énergie représente deux tiers de la hausse des dépenses à caractère général (chapitre 011).**

Cela est essentiellement du au contexte mondial qui a provoqué une inflation beaucoup plus importante dans ce secteur ; les collectivités ont été directement impactées par cette conjoncture défavorable et doivent prendre en compte ce paramètre dans leurs prévisions budgétaires 2023.

	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023
Chauffage urbain	256 612 €	651 983 €	723 467 €
<i>évolution</i>		154%	10,96%
Electricité	305 873 €	423 206 €	527 874 €
		38%	25%

## Les recettes de fonctionnement

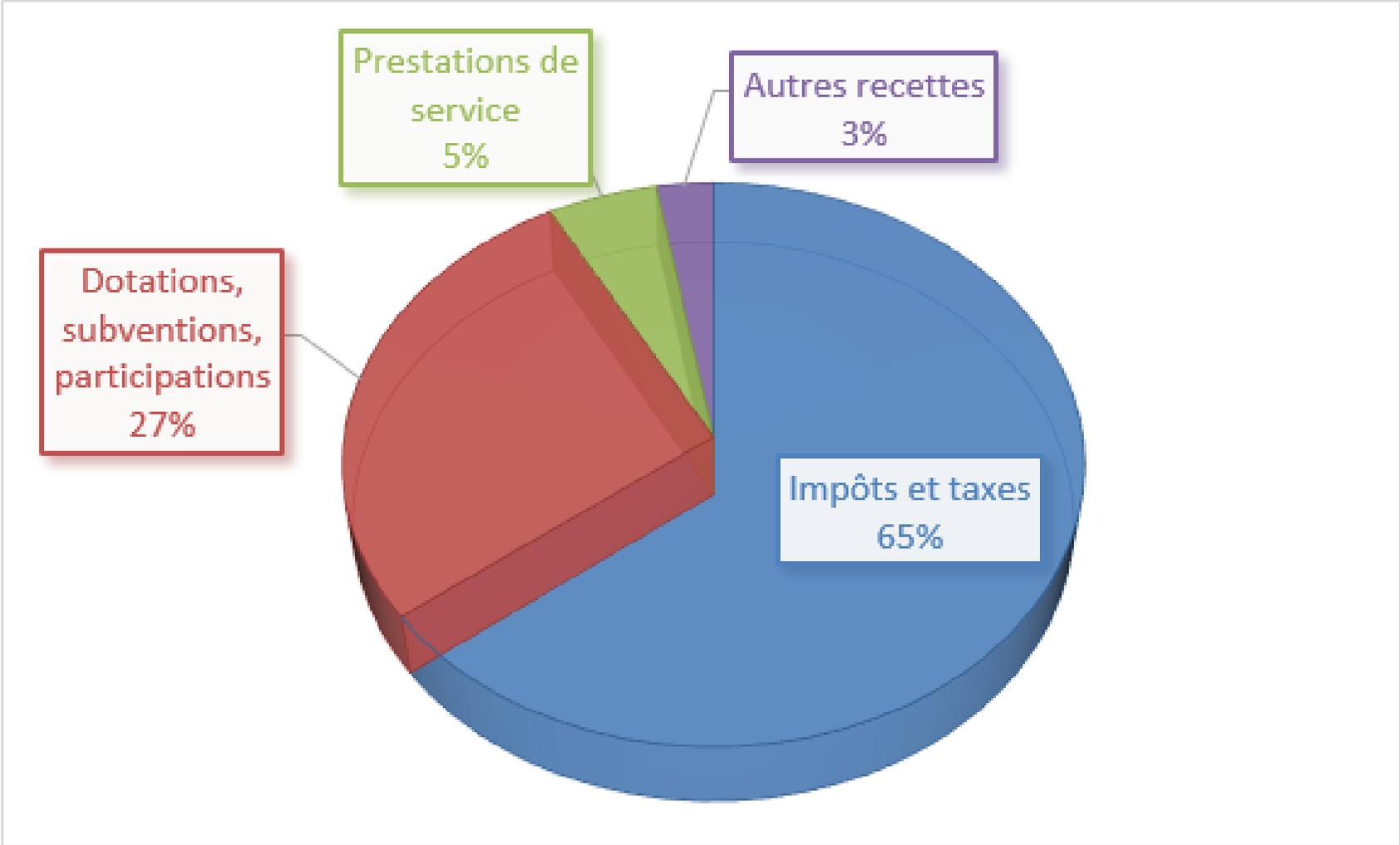
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé 2022	BP2023	EVOLUTION (€)
013- Atténuations de charges	263 641,83 €	345 879,00 €	82 237,17 €
70- Prestations de service	1 210 978,16 €	1 420 746,00 €	209 767,84 €
73- Impôts et taxes	16 966 109,45 €	17 492 093,00 €	525 983,55 €
74- Dotations, subventions, participations	7 600 371,13 €	7 412 577,83 €	-187 793,30 €
75- Autres produits de gestion courante	168 653,43 €	390 500,00 €	221 846,57 €
76- Produits financiers	115,50 €		
77- Produits exceptionnels	1 428 063,19 €		
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>27 637 932,69 €</b>	<b>27 061 795,83 €</b>	<b>-576 136,86 €</b>
Opérations d'ordre	96 101,53 €	7 953,00 €	-88 148,53 €
Résultat reporté	2 272 453,45 €	3 474 436,36 €	1 201 982,91 €

Hors produit exceptionnel (qui correspond en 2022 à une cession immobilière), **les recettes de fonctionnement sont en hausse** notamment au niveau des recettes fiscales et du résultat 2022 reporté. La municipalité a fait le choix de ne pas augmenter les taux d'impositions néanmoins les assiettes fiscales sur lesquelles ces taux sont appliqués, sont fixés par l'Etat et indexés sur l'inflation.

## Les principales recettes de fonctionnement

	Réalisé 2022	BP 2023
<b>Taxes foncières</b>	11 761 273 €	12 208 703 €
<i>évolution</i>		4%
<b>Fiscalité reversée entre collectivités</b>	1 894 820 €	1 895 000 €
<i>évolution</i>		<i>stable</i>
<b>FSRIF (Dotation région Ile-de-France)</b>	1 952 085 €	1 952 085 €
<i>évolution</i>		<i>stable</i>
<b>Dotation forfaitaire (DGF)</b>	2 805 330 €	2 805 330 €
<i>évolution</i>		<i>stable</i>
<b>Dotation Solidarité Urbaine (DSU)</b>	2 791 429 €	2 791 429 €
<i>évolution</i>		<i>stable</i>

# Répartition des recettes de fonctionnement





## **Partie 2 :**

# **Présentation de la section d'investissement**

## Les dépenses d'investissement

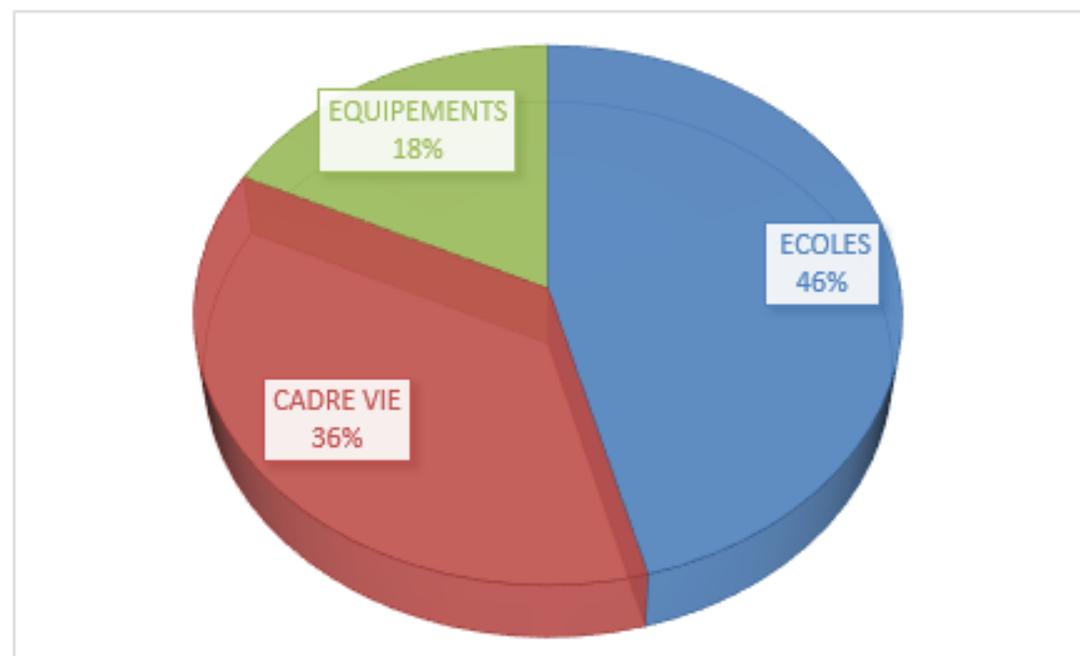
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Réalisé 2022</b>	<b>BP2023</b>	<b>EVOLUTION (€)</b>
20- Immobilisations incorporelles	128 705,60 €	233 120,15 €	104 415 €
204- Subventions d'équipements versées	49 246,42 €	47 000,00 €	-2 246 €
21- Immobilisations corporelles	7 885 343,07 €	16 549 887,85 €	8 664 545 €
23- Immobilisations en cours	6 201,13 €		-6 201 €
16- Emprunts et dettes assimilées	1 725 819,53 €	2 212 505,86 €	486 686 €
10- Dotations, fonds divers	343 389,75 €		-343 390 €
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>10 138 705,50 €</b>	<b>19 042 513,86 €</b>	<b>8 903 808 €</b>
Opérations d'ordre	96 102 €	7 953 €	-88 149 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>10 234 807,50 €</b>	<b>19 050 466,86 €</b>	<b>8 815 659 €</b>

La municipalité souhaite poursuivre et accentuer sa politique d'investissement auprès des administrés afin **d'améliorer leur cadre de vie et de leur offrir un meilleur accès aux services publics.**

Cette volonté se traduit budgétairement par la hausse des immobilisations corporelles.

## Les investissements importants en 2023

OPERATIONS	BP 2023
<b>ECOLES</b>	<b>4 791 407 €</b>
Nouvelle école du centre-ville	3 027 648 €
Réhabilitation école Braque	1 323 547 €
Extension école Emile Glay	440 211 €
<b>CADRE VIE</b>	<b>3 793 025 €</b>
<i>Voirie</i>	<b>2 433 236 €</b>
Aménagement du quartier Lalanne	1 903 282 €
Requalification rue des glaises	302 000 €
Aménagement cyclabes	227 954 €
<i>Espaces verts</i>	<b>1 359 789 €</b>
Aménagement bois des feuillantines	493 200 €
Végétalisation des cours d'école	100 000 €
Plantation d'arbres	198 305 €
Aménagement des espaces verts	568 284 €
<b>EQUIPEMENTS</b>	<b>1 863 521 €</b>
Création centre social Picasso	562 330 €
Réhabilitation complexe sportif De Vinci	682 462 €
Musée Mémoire à Montigny	118 729 €
Ferme pédagogique	500 000 €



## Les recettes d'investissement

<b>RECETTES PAR CHAPITRE</b>	<b>Réalisé 2022</b>	<b>BP 2023</b>	<b>EVOLUTION (€)</b>
10- Dotations, fonds divers et réserves	851 910 €	1 220 737 €	368 827 €
1068- Excédents de fonctionnement capitalisés	2 100 000 €		-2 100 000 €
13- Subventions d'investissement	3 092 471 €	4 950 608 €	1 858 137 €
16- Emprunts	4 005 800 €	5 508 932 €	1 503 132 €
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>10 050 181,44 €</b>	<b>11 680 277,32 €</b>	<b>1 630 096 €</b>
<i>Opérations d'ordre</i>	2 127 146 €	1 080 000 €	-1 047 146 €
<i>Résultat reporté</i>	773 404 €	2 715 925 €	1 942 521 €
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	2 453 807,00 €	3 574 264,61 €	1 120 458 €

Le résultat reporté augmente significativement étant donné que l'excédent de la section d'investissement de l'année 2022 a été plus important.

Cette gestion efficace de la section d'investissement lui permet d'inscrire cet excédent sur le budget 2023 en recette et d'augmenter sa capacité à investir.